



## Etat d'avancement du Plan d'action radium 2015-2022

Le Plan d'action radium 2015-2022, approuvé par le Conseil fédéral en mai 2015 et prolongé de trois ans en avril 2019, vise à régler le problème des héritages radiologiques liés à l'application de peinture luminescente au radium dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960. Ce plan d'action prévoit en particulier la mesure de plus de 1000 biens-fonds abritant jadis des ateliers de posage de peinture au radium, principalement des places de travail à domicile situées dans l'Arc jurassien.

A ce jour, 880 biens-fonds regroupant plus de 5000 appartements (ou objets commerciaux) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic du radium. Parmi ceux-ci, 137 biens-fonds doivent être assainis, ce qui représente 86 appartements (ou objets commerciaux) et 87 jardins. Les assainissements sont déjà terminés (ou en cours) dans 118 biens-fonds.

	Etat des diagnostics		Résultats des diagnostics				Etat des assainissements	
	Nombre biens-fonds	Communes concernées	Biens-fonds sans nécessité d'assainissement		Biens-fonds à assainir		Assainissements terminés (ou en cours)	
			Nombre biens-fonds	Communes concernées	Nombre biens-fonds	Communes concernées	Nombre biens-fonds	Communes concernées
Canton BE	189	148	Biel/Bienne	41	Biel/Bienne	39	Biel/Bienne	
	88	73	Bern, Brügg, Büren an der Aare, Cortébert, Hasle b. Burgdorf, La Ferrière, La Neuveville, Lengnau b. Biel, Loveresse, Lyss, Moutier, Nidau, Orpund, Péry-La-Heutte, Pieterlen, Reconwillier, Safnern, Saint-Imier, Sonceboz, Sonvilier, Tavannes, Tramelan, Villeret	15	Bern, Kräiligen, Lengnau b. Biel, Meinisberg, Moutier, Nidau, Orpund, Safnern, Tavannes, Tramelan	13	Bern, Kräiligen, Lengnau b. Biel, Meinisberg, Nidau, Orpund, Safnern, Tavannes, Tramelan	
Canton NE	284	245	La Chaux-de-Fonds	39	La Chaux-de-Fonds	32	La Chaux-de-Fonds	
	86	78	Corcelles-Comondrèche, La Brévine, La Grande Beroche, La Sagne, Le Locle, Les Ponts-de-Martel, Milvignes, Neuchâtel, Peseux, Val-de-Ruz, Val-de-Travers	8	Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Ruz, Val-de-Travers	6	Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Ruz, Val-de-Travers	
Canton SO	134	108	Aedermannsdorf, Bettlach, Biberist, Flumenthal, Gerlafingen, Grenchen, Günsberg, Holderbank, Langendorf, Lommiswil, Matzendorf, Mümliswil, Olten, Rechterswil, Solothurn, Trimbach, Welschenrohr, Wolfwil, Zuchwil	26	Bellach, Bettlach, Biberist, Grenchen, Herbetswil, Langendorf, Luterbach, Oensingen, Olten, Solothurn, Welschenrohr, Wolfwil	23	Bellach, Bettlach, Biberist, Grenchen, Langendorf, Luterbach, Oensingen, Solothurn, Welschenrohr, Wolfwil	
Autres cantons	99	91	Alle (JU), Arogno (TI), Basel, Bazenheid (SG), Bellevue (GE), Bissonne (TI), Bubendorf (BL), Carouge (GE), Chêne-Bougeries (GE), Courgenay (JU), Delémont (JU), Fontenais (JU), Genève, Hölstein (BL), Küsnacht (ZH), Lausanne (VD), Le Brassus (VD), Le Chenit (VD), Le Noirmont (JU), Le Sentier (VD), Les Bois, Les Breuleux (JU), Locarno (TI), Niederdorf (BL), Luzern, Oberdorf (BL), Petit-Lancy (GE), Porrentruy (JU), Pully (VD), Saignelégier (JU), St-Sulpice (VD), Vallorbe (VD), Vevey (VD), Waldenburg (BL), Ziefen (BL), Zürich	8	Genève, Schaffhausen, Tecknau (BL), Vallorbe (VD), Waldenburg (BL), Weiningen (ZH)	5	Genève, Schaffhausen, Waldenburg (BL), Weiningen (ZH)	
<b>Total</b>	<b>880</b>	<b>743</b>		<b>137</b>		<b>118</b>		

En présence de traces de radium dans des locaux intérieurs, l'OFSP évalue la dose annuelle supplémentaire pouvant être reçue par les occupants sur la base des résultats de mesure et de scénarios d'exposition. Ces scénarios ont pour objectif d'exclure, pour tout occupant actuel ou futur, une exposition supérieure à la limite de dose de 1 milliSievert par an (mSv/an) tolérée pour la population suisse. Si le résultat de cette estimation montre que la valeur de 1 mSv/an peut être dépassée pour l'occupant potentiellement le plus exposé à la présence de radium, alors la décision est prise d'assainir les locaux. Dans les 86 appartements (ou objets commerciaux) ayant fait l'objet d'une décision d'assainissement, les doses estimées se situent entre 1 et 2 mSv/an dans 43 appartements, entre 2 et 5 mSv/an dans 28 appartements, entre 5 et 10 mSv/an dans 9 appartements, entre 10 et 15 mSv/an dans 5 appartements et entre 15 et 20 mSv/an dans 1 appartement.

Pour les jardins, un assainissement est requis en cas de dépassement du seuil de 1000 becquerels par kilogramme (Bq/kg) pour la concentration en radium dans la terre. Les valeurs maximales de radium mesurées dans des échantillons de terre prélevés dans les 87 jardins à assainir s'élèvent en moyenne à environ 30'000 Bq/kg. Dans un cas, elles avoisinent ponctuellement les 668'200 Bq/kg.

Les déchets d'assainissement faiblement contaminés au radium sont entreposés en lieu sûr dans l'attente de leur élimination conformément aux dispositions légales. Quatre sites de stockage temporaires ont d'ores et déjà été aménagés à cette fin dans les cantons de Berne, Genève, Neuchâtel et Soleure. L'OFSP s'assure, par le biais de mesures de radioprotection, que le personnel séjournant sur ces sites ainsi que la population des alentours ne sont pas exposés à des doses de rayonnement dépassant les seuils admis.